

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOUPILLIERES



Date de convocation
08 Avril 2016

L'an deux mille seize
Le 15 avril 2016 à 20 heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Goupillières, sous la Présidence de Mr JEAN Raymond.

Date d'affichage
8 Avril 2016

Etaient présents :

Mme BAUDRY Mireille, M. JEAN Stéphane, Mr. JEAN Raymond, M. MOKRY Germain, M. LOISEL Olivier, M. MARGOT Gilles; PAUL Romaric, Mme BRUNET Gisèle, Mme MELEARD Muriel

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme FRANCOIS Régine

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 9

Absents : 1

Le compte rendu de la précédente réunion a été lu et approuvé.

1) FISCALISATION 2016

Le Conseil Municipal vote en centimes syndicaux les dépenses d'investissement et de fonctionnement liés aux différents syndicats dont la commune dépend :

	2015	2016
SIART Thoiry (Syndicat d'assainissement)	11 666,02 €	10 000,00 €
SIVU Maternelle (Investissement + Fontionnement)	48 706,00 €	49 731,00 €
SIVU Crèche	26 063,66 €	44 656,73 €
RIAM, TRANSPORT, GYMNASSE, SIVOM FONCT, SIVOM INVEST	11 169,38 €	10 494,00 €
TOTAUX	97 605,06 €	114 881,73 €

Les dépenses du SIART est de 49 995.07 euros.

Si ce montant était inscrit en fiscalité, celle-ci augmenterait de près de 60% les impôts.

Pour atténuer, le Conseil Municipal à préférer inscrire 10 000.00 euros en fiscalité et 39 995.07 euros en budget.

2) BUDGETS PRIMITIF C. C. A. S & CAISSE DES ECOLES 2016 (voir feuilles jointes)

Le Conseil d'administration approuve le budget 2016 du C. C. A. S :

Dépenses : 4 500.00 Euros

Recettes : 4 500.00 Euros

Dont excédent de fonctionnement reporté : 2 924.68 Euros

Le Conseil d'administration approuve le budget primitif 2016 de la Caisse Des Ecoles :

Dépenses : 8 600.00 Euros

Recettes : 8 600.00 Euros

Dont excédent de fonctionnement reporté : 1 210.99 Euros

3) BUDGETS PRIMITIF DE LA COMMUNE 2016 (voir feuilles jointes)

*Pour informations :

Les recettes de fonctionnement sont certifiées alors que les dépenses de fonctionnement sont exagérées dans certains domaines afin d'équilibrer le budget.

Car les excédents d'investissement ne peuvent être versés sur le fonctionnement, seul le contraire est possible.

Le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2016 :

Dépense de Fonctionnement : 682 950.00 Euros

Recette de Fonctionnement : 682 950.00 Euros

Excédent de fonctionnement reporté : 294 759.24 Euros

Virement à la section d'investissement : 22 000.00 Euros

Dépense d'investissement : 278 000.00 Euros

Recette d'investissement : 278 000.00 Euros

Excédent d'investissement reporté : 91 929.35 Euros

4) TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2016

Le Conseil Municipal vote les taux d'impositions suivants, qui restent échangés à l'année précédentes, à savoir :

Taxe d'habitation à 7.34 %.

Taxe foncière (bâti) à 3.13 %.

Taxe foncière (non bâti) à 16.87 %.

5) TAXE TEOM (Taxe d'enlèvement de l'ordure ménagère)

Cette taxe reste identique à 2015 soit 6.31 %.

6) NETTOYAGE DE LA SALLE DES FETES

L'ensemble du conseil municipal tient à rappeler qu'il est nécessaire de nettoyer la salle des fêtes après chaque utilisation.

En conséquence, l'ensemble du conseil municipal demande à chaque utilisateur de la salle des fêtes de prendre le temps de nettoyer après chaque utilisation de la salle.

7) SECURTITE SUR LA GRANDE RUE

Suite à notre rendez-vous avec Monsieur MHEUT, de la Direction Départemental des Territoires, concernant la sécurité Grande Rue, sur la CD119, il nous préconise le prêt d'un radar pédagogique pour les enregistrements des vitesses et la pose d'une bordure qui sera à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et fera le nécessaire au plus vite pour la sécurité de tous.

8) LA MUTALISATION

Le Conseil Municipal suite aux différentes réunions de Cœur d'Yvelines, concernant la mutualisation, (La loi NOTRe), qui introduit les nouvelles compétences dans l'intercommunalité dont certaines obligatoires à moyen terme, **EMET UN AVIS FAVORABLE** au rapport d'étape recensant les propositions de mutualisation

Les compétences obligatoires sont exigées par la loi NOTRe et le transfert de ses compétences dessaisit les communes de toutes intervention dans le domaine transféré.

Les compétences obligatoires sont :

- Actions de développement économique d'intérêt communautaire.
- Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêts communautaires.
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- Collecte et traitement des déchets ménagers.
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.
- Eau et assainissement.

9) LA FIBRE OPTIQUE

Le Conseil Municipal est favorable au développement de la fibre optique sur notre commune.

Il est prévu en 2020.

Ci-joint le plan des futures implantations très hautes débit sur le Canton d' Aubergenville.

10) TRAVAUX PORTAIL ECOLE

Le Conseil Municipal a décidé de refaire le portail de l'école, côté Rue des Châtaigniers.

11) TERRAIN DE Mme BRUNET Laurence

Suite à la modification de la Rue de la Reine ; le Conseil Municipal reconnaît que l'alignement de la propriété, parcelle I111 correspond à la clôture existante qui est une situation de faite.

La séance est levée à 22h00.

« VIVONS EN BON VOISINAGE »

Nous recevons toujours des plaintes concernant le voisinage.

Nous vous demandons de bien relire cette charte.

De jour comme de nuit, la tranquillité est un droit reconnu à chacun. Respecter celle des autres est un devoir pour tous. Ainsi, ne pas laisser son chien aboyer et éviter les soirées répétitives et trop bruyantes.

Effectuer des travaux à des horaires acceptables par tous : les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables : de 8h00 à 20h00

Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00

Les dimanches et jours fériés : interdit

Rectificatif concernant les feux :

Par arrêté préfectoral, nous vous rappelons que la pratique du feu dégageant de la fumée est interdite.

D'autre part, suivant le code des communes, il est interdit de laisser des chiens errer sur le domaine public (Rappel suite à des plaintes).

INFORMATIONS

MANIFESTATIONS A VENIR :

- Tournoi de tennis : du 1^{er} avril au 12 juin 2016.
- Fête des voisins : le vendredi 27 mai 2016.
- Carnaval de l'école : le samedi 9 avril 2016 à 10h00.
- Kermesse de l'école : le samedi 2 juillet 2016.
- Repas du 14 juillet 2016.
- La brocante : le dimanche 4 septembre 2016.
- La soirée choucroute : samedi 8 octobre 2016.

INSCRIPTIONS ECOLE MATERNELLE & ECOLE PRIMAIRE :

Merci de venir inscrire vos enfants pour la rentrée scolaire 2016-2017 avant fin mai 2016.

COLLECTE DES DECHETS VERTS :

- Du lundi 04 avril au lundi 19 décembre 2016.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS :

- Le 10 mai 2016 et le 09 novembre 2016.

QUESTIONNAIRE DECHETS VEGETAUX DU SIEED :

Suite à vos réponses, nous avons demandé une réunion publique au SIEED.
Vous serez informés de la date de réunion.

URBANISME

Suite à une réclamation, nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de construire, d'installer des cabanons, véranda sans autorisation préalable sur un terrain privé.

CCAS 2016

DEPENSES		Montant (€)
Libellés		
6232 Fêtes et cérémonies (Repas + Collis de Noel)		4 000,00 €
6562 Aide aux personnes en difficultés		500,00 €

Sous total Dépenses **4 500,00 €**

TOTAL GENERAL DEPENSES 4 500,00 €

RECETTES		Montant (€)
Libellé		
7031 Concessions et redevances fonduirales		300,00 €
7474 Participations Commune		1 000,00 €
7713 Libéralités reçues		275,32 €

Sous total recettes **1 575,32 €**

TOTAL GENERAL RECETTES 4 500,00 €

CDE 2016

DEPENSES		Montant (€)
Libellés		
60632 Fournitures de petit équipement		200,00 €
6067 Fournitures scolaires		4 500,00 €
624 Transports - Voyages		3 200,00 €
6064 Fournitures administratives		200,00 €
623 Divers sorties (cinéma...)		500,00 €

RECETTES		Montant (€)
Libellé		
7086 Produits bal (Choucroute)		2 250,00 €
7474 Participation Commune		4 000,00 €
7713 Libéralités reçues		1 139,01 €

TOTAL GENERAL DEPENSES 8 600,00 €

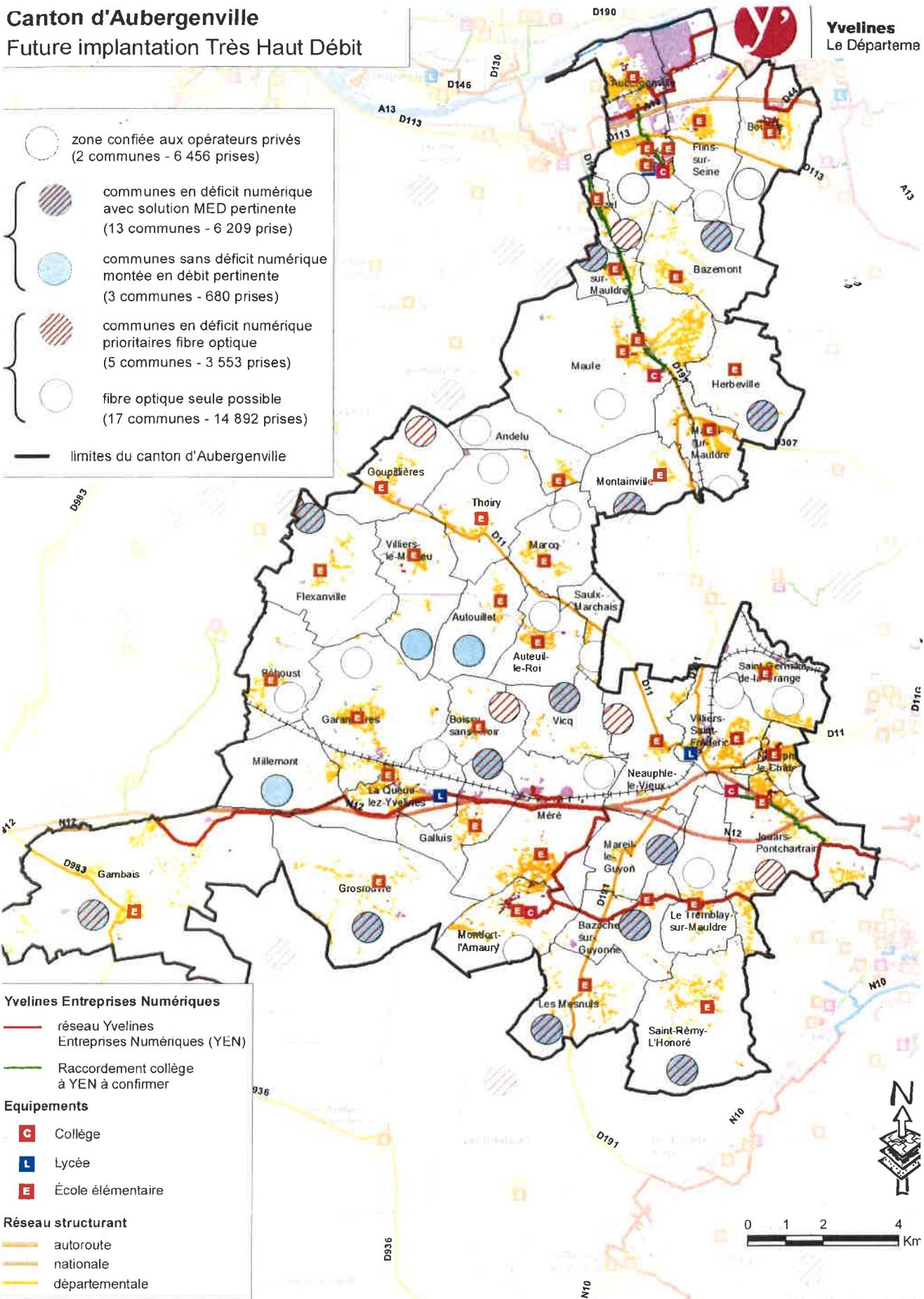
TOTAL GENERAL RECETTES 8 600,00 €

R002 Résultat de fonctionnement positif 2015 reporté **1 210,99 €**

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2016 - INVESTISSEMENTS

DEPENSES				RECETTES					
Chapitres	N° Opé.	LIBELLE	RAR	MONTANT (€)	Chapitres	N° Opé.	LIBELLE	RAR	MONTANT (€)
1641		Emprunts en euros		6 121,57	10222		Récupération TVA sur dépenses 2015		53 371,32
CHAPITRE 16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES				6 121,57					
202		P. L. U (Plan Local d'Urbanisme)	10 000,00	-	10223		TAM (Taxe d'aménagement anciennement TLE)		25 000,00
203		Frais d'insertion		-					
203		Indemnités architecte - contrat rural		4 700,00					
CHAPITRE 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				4 700,00	CHAPITRE 10 - DOTATIONS FONDS DIVERS & RESERVES				78 371,32
CHAPITRE 23 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				0,00	132		SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	RAR	
						201306	Travaux mur cimetière	3 279,00	
						201303	France telecom Enf des réseaux Rte de Jumeauville	7 489,00	
21		IMMO CORPORELLES	RAR				Travaux mur de l'école	4 700,00	
2131		Contrat Rural		171 525,00			Contrat rural		60 000,00
231		Enfouissement du réseau		20 000,00			Enfouissement du réseau		10 000,00
2151		Travaux de voirie & bâtiments	36 667,43	-		2151	Travaux de voirie		10 231,33
2131		Fenêtres logement & Mairie		3 200,00		2131	Fenêtres logement & Mairie		
2131		Bâtiment école	3 626,00	-		2157	Achat tracteur		
2157		Achat tracteur		17 160,00					
2131		Mur de l'école	5 000,00	-					
CHAPITRE 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES				211 885,00	CHAPITRE 13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				15 458,00
Sous total dépenses (Chapitres D16 + D20 + D21)				45 293,43	021		Virement du fonctionnement		22 000,00
Sous total dépenses (Chapitres R10 + R13)				55 293,43			Sous total recettes (Chapitres R10 + R13)		164 070,65
Sous total dépenses (Chapitres D16 + D20 + D21)				222 706,57	1068		Excédent investissement		186 070,65
Sous total dépenses (Chapitres D16 + D20 + D21)				222 706,57	1		Résultat d'investissement positif 2015		0
TOTAL GENERAL DEPENSES				278 000,00	TOTAL GENERAL RECETTES				278 000,00

-  zone confiée aux opérateurs privés (2 communes - 6 456 prises)
-  communes en déficit numérique avec solution MED pertinente (13 communes - 6 209 prise)
-  communes sans déficit numérique montée en débit pertinente (3 communes - 680 prises)
-  communes en déficit numérique prioritaires fibre optique (5 communes - 3 553 prises)
-  fibre optique seule possible (17 communes - 14 892 prises)
-  limites du canton d'Aubergenville



- Yvelines Entreprises Numériques**
-  réseau Yvelines Entreprises Numériques (YEN)
 -  Raccordement collège à YEN à confirmer
- Equipements**
-  Collège
 -  Lycée
 -  École élémentaire
- Réseau structurant**
-  autoroute
 -  nationale
 -  départementale

